

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

**Rapport annuel
2021-2022**



Premier's Council on Disabilities

Conseil du premier ministre pour les
personnes handicapées

Rapport annuel 2021-2022**publié par le :**

Conseil du Premier ministre pour
les personnes handicapées
Province du Nouveau-Brunswick
250, rue King, bureau 140
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 9M9
Canada

Couverture :

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Photocomposition :

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Imprimerie et reliure :

Services d'impression du GNB

Coordonnées :

Conseil du Premier ministre pour les personnes
handicapées
250, rue King, bureau 140
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 9M9
Téléphone : 506-444-3000
Sans frais (au N.-B.) : 1-800-442-4412
Télécopieur : 506-444-3001
Courriel : pcd@gnb.ca Site
Web : www.gnb.ca/council

ISBN 978-1-4605-2923-2 (version bilingue imprimée)

ISBN 978-1-4605-2924-9 (version anglaise en

ligne) ISBN 978-1-4605-2925-6 (version française
en ligne) ISSN 0825-8201

Mars 2023 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Table des matières

Section	Page #
Message du président et de la directrice générale, 2021-2022	1
Membres du Conseil, 2021-2022	2
Personnel du CPMPH, 2021-2022	2
Mandat	4
Faits saillants, 2021-2022	6
Plan d'action pour les personnes ayant un handicap – <i>Une voie responsable vers l'égalité des chances! Rapport de situation</i>	6
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, du 30 mai au 5 juin 2021 – « <i>On est capable, parlons-en!</i> »	7
Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies – 3 décembre 2021	8
Réunions du conseil d'administration du CPMCH	9
Clients	9
Réunions, présentations et collaboration avec le gouvernement	9
Réunions, présentations et collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif	11
Comités et groupes de travail	12
Langues officielles	12
États financiers	13

Mars 2023

L'honorable Blaine Higgs
Premier ministre
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton
(Nouveau-
Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink that reads "Randy Dickinson". The signature is written in a cursive, flowing style.

Randy Dickinson
Président

Message du président et de la directrice générale

Nous sommes heureux de déposer le rapport annuel 2021-2022 du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées.

Même si la pandémie de COVID-19 a continué de poser des problèmes à surmonter, le Conseil a été occupé cette année. Il continue de travailler pour réaliser la vision d'un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées. En vue de cet objectif, le Conseil est toujours déterminé à collaborer étroitement avec les personnes handicapées, leur famille, les professionnels de services, les organismes communautaires et tous les ordres de gouvernement pour repérer et abattre les obstacles à la pleine participation des personnes handicapées dans la société.

Les membres du Conseil apportent une abondance d'expériences variées, provenant des quatre coins de la province, laquelle avec notre réseau de partenaires communautaires solides permet au Conseil de continuer de donner des conseils éclairés, opportuns et susceptibles d'être mis en œuvre au gouvernement.

Parmi les faits saillants de l'année, mentionnons le leadership du Conseil avec la semaine annuelle de sensibilisation à la condition des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick à la fin mai et au début juin ainsi que la tenue d'une activité pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies en décembre. De plus, le Conseil a publié son premier rapport de situation relatif au Plan d'action relatif aux personnes ayant un handicap.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour remercier tous les membres et le personnel du Conseil de leur expertise et de leur passion à l'égard du travail du Conseil. Nous tenons aussi à remercier toutes les parties prenantes pour continuer de faire partie de la conversation.



Randy Dickinson
Président

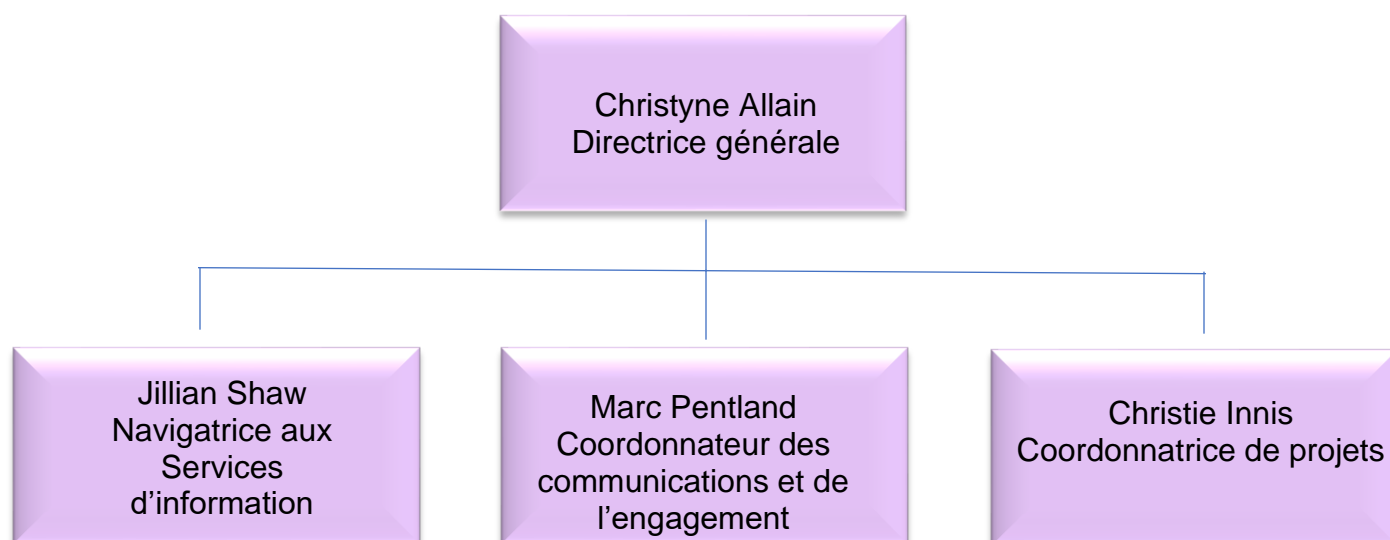


Christyne Allain
Directrice générale

Membres du Conseil, 2021-2022

Randy Dickinson	Président
Connie Melanson-Savoy	Représentante du public en général
Kailha Winter-Smith	Représentante régionale
Patrick Losier	Représentant du public en général
Christine Evans	Représentant régional (région de Saint John) – mandat terminé le 25 mai 2021
Nick Taggart	Représentant régional (région de Fredericton)
Linda Ferrier	Représentante du public en général – mandat terminé le 15 septembre 2021
Marc Leblanc	Représentant régional (région de Bathurst)
Michael George	Représentant régional (région de Saint John) – mandat terminé le 15 septembre 2021
Angèle Collette	Représentante régionale (région de Moncton) – mandat terminé le 15 septembre 2021
Michèle Ouellette	Représentante régionale (région d'Edmundston)
A. Chiasson Doiron	Représentant régional
Gregory Zed	Représentant régional (région de Rothesay)
Brigitte Lapointe	Représentante d'une association provinciale
Kanza Hashmat	Représentante du public en général
Cassie Hall	Représentante régionale (région de Kent)
Heather Chandler	Représentante d'une association provinciale

Personnel du CPMPH, 2021-2022



En outre, veuillez noter que les personnes suivantes ont fait partie du personnel du CPMPH pendant une partie de 2021-2022 :

Vanessa Douthwright Coordonnatrice de projets

Emma Mackenzie-Ballard Navigatrice aux Services d'information

Vision d'avenir : Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées.

Mission : Nous offrons un leadership dynamique pour améliorer la qualité de vie de toutes les personnes handicapées vivant au Nouveau-Brunswick.

À cette fin,

- nous appuyons de vive voix la participation de l'ensemble de la communauté et lui servons de modèle;
- nous fournissons des recherches, des conseils et une orientation au premier ministre et au gouvernement;
- nous éduquons et nous sensibilisons le public aux droits, aux habiletés et aux valeurs des personnes;
- nous bâtissons des partenariats et des réseaux stratégiques;
- nous facilitons le soutien aux personnes, aux familles, aux soignants, aux professionnels et aux collectivités.

Les cinq objectifs du Conseil sont fondés sur une capacité accrue, un rôle plus clair et une meilleure sensibilisation à l'égard du CPMPH. En s'appuyant sur ces objectifs, le CPMPH pourra générer des changements constructifs pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées. Il pourra ainsi remplir son mandat et sa mission tout en suivant sa vision d'avenir pour le Nouveau-Brunswick. Le Conseil a travaillé à déterminer quelles ressources lui seront nécessaires pour concrétiser sa vision d'avenir et accomplir sa mission, et à définir des stratégies qu'il pourra mettre en œuvre dans l'immédiat.

Mandat

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est un organisme d'étude et de consultation chargé de donner son avis au gouvernement provincial sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées. Le Conseil relève directement du premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Lors d'une importante conférence provinciale à l'automne 1981, à laquelle participaient de nombreuses personnes handicapées, des parents, des organismes offrant des services aux personnes handicapées et des représentants du gouvernement, il a été décidé qu'il fallait un organisme permanent pour maintenir l'élan engendré par l'Année internationale des personnes handicapées. La résolution unanime de la conférence a donné lieu à la rédaction et à l'adoption d'une loi provinciale créant le CPMPH, en 1982.

La *Loi créant le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées* précise que le Conseil doit :

- donner son avis au ministre sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées;
- porter à l'attention du gouvernement et du public les questions qui intéressent et préoccupent les personnes handicapées;
- encourager :

- la prévention des situations entraînant un handicap;
- les possibilités d'embauche des personnes handicapées;
- l'accès des personnes handicapées à tous les services offerts aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut :

- recevoir et entendre les requêtes et les suggestions émanant de particuliers ou de groupes en ce qui concerne la condition des personnes handicapées;
- entreprendre des recherches sur les questions qui touchent la condition des personnes handicapées et recommander des domaines de recherche dont pourraient se charger les gouvernements, les associations bénévoles, les entreprises privées et les universités;
- recommander des programmes relatifs à la condition des personnes handicapées;
- collaborer avec les agences gouvernementales, les associations bénévoles, les entreprises privées, les universités et les particuliers, se référer à eux et les consulter sur les questions qui touchent la condition des personnes handicapées;
- créer des comités composés de membres et d'autres personnes qui ne sont pas membres du Conseil;
- proposer des mesures législatives, des plans d'action et des mesures visant à améliorer la condition des personnes handicapées;
- publier les rapports, les études et les recommandations qu'il considère comme nécessaires.

Faits saillants, 2021-2022

Premier rapport de situation relatif au Plan d'action pour les personnes ayant un handicap

Cette année, le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées a publié son premier rapport de situation relatif au **Plan d'action pour les personnes ayant un handicap – *Une voie responsable vers l'égalité des chances!***

Publié en juillet 2020, le Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées est une stratégie pluriannuelle qui comprend 43 recommandations axées sur l'emploi, l'éducation, la pauvreté, le logement, les mesures de soutien aux personnes handicapées, l'accessibilité, le transport, les loisirs et le mieux-être.

Malgré les problèmes additionnels créés par la pandémie de COVID-19, le Conseil est heureux de signaler que des progrès importants ont été réalisés pour donner suite à bon nombre des recommandations du Plan d'action sur les questions touchant les personnes ayant un handicap. Le Conseil a été particulièrement encouragé par les mesures prises pour explorer l'élaboration future d'un projet de loi provincial complet sur l'accessibilité.

Le rapport de situation met en évidence plusieurs mesures qui ont été prises, notamment :

- Un comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick a été créé. Il est chargé de consulter les parties prenantes et les ministères concernés par la communauté des personnes handicapées et de faire rapport à l'Assemblée législative en formulant des recommandations.
- Dans le cadre de la réforme de l'aide sociale de 2021, en collaboration avec le Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-

Brunswick, ainsi que les personnes et les membres de la famille qui ont eu une expérience directe avec les services et les programmes de soutien aux personnes handicapées, le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées a établi un groupe de travail pour examiner les services et les programmes de soutien offerts aux personnes handicapées.

- Le gouvernement provincial, par le biais du Programme d'égalité d'accès à l'emploi, a reçu l'approbation d'une subvention fédérale d'environ 190 000 \$. Ces fonds serviront à mettre en œuvre un projet spécial d'un an visant à créer davantage de possibilités d'emploi au sein du gouvernement provincial pour les personnes ayant des déficiences intellectuelles ou développementales.

Le Conseil du Premier ministre continuera de collaborer étroitement avec le Cabinet du premier ministre et les ministères du GNB à la mise en œuvre des recommandations découlant du Plan d'action. Les parties prenantes seront également consultées concernant les moyens de mettre en œuvre toutes les recommandations formulées, pour améliorer la vie des personnes handicapées.

Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, du 30 mai au 5 juin 2021 – « *On est capable, parlons-en!* »

La Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (SSSPH) est organisée, chaque année, pour mener une campagne stratégique de sensibilisation du public, en vue de promouvoir un soutien accru pour les personnes handicapées, et ce, quel que soit leur handicap ou leur âge. La campagne, cette année, a comporté des activités virtuelles et en personne, des concours, des activités ainsi que des annonces sur les réseaux sociaux, à la radio et des messages d'intérêt public, des communiqués et des affiches pour promouvoir la SSSPH.

La Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées dépend beaucoup de la collaboration du personnel et des bénévoles de la Société Neil Squire qui travaillent avec le Conseil du Premier ministre à organiser les nombreuses activités durant cette semaine. Parmi les activités de cette année, mentionnons un coup d'envoi le 29 mai à Fredericton organisé en collaboration avec Opal Family Services, une présentation virtuelle de Robert Hampson aux écoles publiques et aux résidents du Nouveau-Brunswick, la journée du chandail rose, ainsi que l'activité annuelle provinciale Marche et roule. Bon nombre de nos activités se sont déroulées avec un nombre réduit de participants ou en mode virtuel en raison des problèmes continus associés à la pandémie de COVID-19.

À l'occasion de la SSSPH 2021, Cassandra Mazariegos s'est vu décerner la bourse d'études Randy-Dickinson. D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse est remise annuellement à une personne du Nouveau-Brunswick, ayant un handicap, étudiant dans un programme reconnu d'un établissement d'enseignement postsecondaire de la province.

Zein et Rosita Elabdin, propriétaires de Choco Zein à Saint John, ont reçu le Prix de reconnaissance des employeurs du Conseil pour leur travail continu dans le secteur de l'emploi des personnes handicapées. Deb McDonald, directrice générale de Community

Autism Centre Inc. à Saint John, a reçu le Prix provincial en reconnaissance de son service remarquable à la collectivité et de son rôle afin d'améliorer la vie des familles d'enfants handicapés. Enfin, la D^{re} Colleen O'Connell, chercheuse en chef au Centre de réadaptation Stan Cassidy, a reçu le Prix de l'honorable Andy Scott pour avoir revendiqué en faveur de l'amélioration des traitements de réadaptation et l'élaboration de mesures de soutien efficaces à l'intention des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick.

Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies – 3 décembre 2021

Chaque année, le CPMPH organise une activité pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies, célébrée le 3 décembre. Le thème en 2021 était ***Leadership et participation des personnes handicapées – Vers un monde post-COVID-19 inclusif, accessible et durable.***

La Journée internationale des personnes handicapées a été proclamée, pour la première fois, en 1992 par l'Assemblée des Nations Unies. Au fil des années, des activités ont été organisées dans le monde entier pour encourager la population, les organisations, les gouvernements et les sociétés à mettre l'accent sur les enjeux liés à l'inclusion des personnes handicapées et les mesures nécessaires pour favoriser une plus grande équité.

Cette année, le CPMPH s'est associé à la Société Neil Squire pour exécuter plusieurs activités de sensibilisation au sujet de la Journée internationale des personnes handicapées. La Société Neil Squire a donné des cours à l'école Monseigneur Martin à Saint-Quentin pour guider les élèves dans la construction de technologies d'assistance (appareils « dice spinner » avec commutateurs de commande). Il s'agissait d'une activité en personne à laquelle la directrice générale du CPMPH a prononcé le mot d'ouverture. La Société Neil Squire (SNS) s'est aussi associée à *Makers Making Change* afin d'établir le record du monde Guinness pour le plus grand nombre de personnes en 24 heures suivant un cours en ligne de bricolage d'appareils fonctionnels. Le CPMPH et la SNS ont aussi formé un partenariat pour tenir une activité virtuelle en direct avec Simon Richard de Parasport N.-B. Simon a parlé de ses idées et de ses expériences relativement à l'accessibilité dans le parasport à titre d'athlète et de coordonnateur de programmes.

Réunions du conseil d'administration du CPMPH

Au cours de la période 2021-2022, le Conseil a tenu des réunions trimestrielles, abordant divers sujets relatifs aux personnes handicapées, notamment :

- l'accompagnement des élèves handicapés dans le système éducatif
- l'accompagnement et les services des personnes autistes
- les animaux d'assistance
- les problèmes associés à un accès limité des personnes handicapées au transport
- les problèmes de santé mentale
- la mise à jour du rapport de situation relatif au Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées
- une loi provinciale sur l'accessibilité
- les normes d'emploi et les salaires des personnes handicapées
- des élections accessibles

Clients

Cette année, le personnel a répondu à plus de 380 demandes provenant de personnes handicapées, de parents, d'enseignants, de professionnels de la réadaptation et de défenseurs des droits des personnes handicapées. Ces demandes ont été reçues principalement par téléphone et par courrier électronique, mais aussi lors de rencontres en personne à la fin de l'année 2022. Le plus grand pourcentage de demandes provenait de personnes vivant avec un handicap ou de membres de leur famille immédiate. Le personnel du CPMPH a essentiellement aidé les clients à trouver des programmes et des services appropriés qui répondent à leurs besoins.

Le CPMPH maintient également l'accès en ligne à des répertoires d'information sur les programmes et les services offerts aux personnes handicapées. Durant 2021-2022, ces répertoires ont été mis à jour. Le travail a été réalisé pour améliorer l'accessibilité de ce service et la facilité d'accès à celui-ci. Parmi les nombreuses ressources comprises dans le répertoire, mentionnons les sports, les loisirs et les ressources connexes, les services de transport, les programmes d'adaptation des véhicules et l'aide financière.

Réunions, présentations et collaboration du CPMPH avec le gouvernement

- *Cabinet du premier ministre (directrice générale)*
 - Réunion avec le Cabinet du premier ministre et le président du Comité spécial pour discuter de la loi sur l'accessibilité.
 - Réunion avec le chef de cabinet et le Bureau du Conseil exécutif pour discuter de la loi sur l'accessibilité.
 - Séance d'information avec le premier ministre sur le budget principal.

- *Bureau du Conseil exécutif*
 - Concertation avec le BCE au sujet des prochaines nominations au conseil.
 - Rencontre au sujet du point de vue des personnes handicapées.
 - Réunion concernant l'examen des organismes, conseils et commissions.

- *Ministère du Développement social*
 - Rencontre avec les représentants du Ministère pour discuter du nouveau plan d'action pour les personnes ayant un handicap.
 - Réunion pour discuter de l'optique inclusive du ministère du Développement social pour un projet de recherche sur les prestations d'invalidité.
 - Réunion pour discuter de la définition de personne handicapée.
 - Réunions avec le groupe de travail sur les services de soutien aux personnes handicapées.

- *Éducation postsecondaire, Formation et Travail*
 - Réunion avec EPFT et la directrice générale des Services aux sourds et malentendants du Nouveau-Brunswick concernant la consultation du réseau des Services d'aide à l'emploi.
 - Nombreuses réunions avec des représentants du Ministère pour discuter du Plan d'action pour les personnes ayant un handicap, de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, des comités, et pour recevoir leur rétroaction sur les programmes et services offerts aux personnes handicapées.

- *Ministère de la Santé*
 - Participation du personnel à plusieurs séances virtuelles sur la stratégie de soins de santé publics.
 - Participation de la directrice générale et du président à la séance sur les handicaps dans le cadre de la consultation sur la stratégie de la santé.
 - Rédaction d'une lettre au ministre et à la D^{re} Russell concernant l'exemption médicale relative au port du masque.
 - Réunion avec la directrice générale des services de traitement des dépendances et la santé mentale

- *Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance*
 - Réunions continues au sujet du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées.
 - Réunions concernant la refonte du Programme amélioré des travailleurs de soutien.
 - Participation à la présentation à Éducation et Développement de la petite enfance (EDPE) et à Éducation postsecondaire, Formation et Travail (EPFT) sur le guide de transition et le sondage des personnes étudiantes du Collège Renaissance
 - Réunion avec les représentants ministériels au sujet de l'examen de la stratégie de la santé.
 - Réunions avec EDPE sur la révision de la Politique 322.

- *Conseil du Trésor*
 - Réunions concernant les demandes de renseignements et la formation relative aux demandes de renseignements.
 - Réunions avec Finances pour discuter du budget du CPMPH.

- *Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick*
 - Réunions avec la Commission concernant la loi sur les animaux de service
- *Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux*
 - Participation à plusieurs conférences téléphoniques des gouvernements FPT avec le Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur les personnes handicapées.
 - Participation à des appels du Réseau des Bureaux de la condition des personnes handicapées et des Conseils de premiers ministres.
 - Participation à une table ronde sur les politiques de deux jours, organisée par le Comité directeur sur les personnes handicapées et le travail au Canada.
 - Participation du personnel aux tables rondes FPT sur la capacité d'accès, chaque mercredi pendant quatre semaines.
 - Participation du personnel à l'atelier FPT sur le projet pilote sur la capacité d'accès et au suivi pour les employeurs
 - Participation à plusieurs téléconférences organisées par le Forum ouvert sur l'accessibilité du N.-B.

Réunions, présentations et collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif

- Société Neil Squire
- Centres de ressources en autisme du Nouveau-Brunswick
- Diverses écoles au N.-B.
- Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick
- Capacité Nouveau-Brunswick
- Organisme Autism Connection
- Collège Renaissance
- Consortium de données communautaires du Nouveau-Brunswick
- ReThink Ability
- Association de la surdicécité
- Corporation au bénéfice du développement communautaire (CBDC)
- L'Arche
- Inclusion Canada
- Sentier Transcanadien
- Association ontarienne des troubles d'apprentissage
- AccessNow
- AMI-tv
- Association de soutien aux services et à l'emploi du Nouveau-Brunswick
- Université St. Thomas
- Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire

Comités et groupes de travail, 2021-2022

Le CPMPH participe à plusieurs comités et groupes de travail afin de mieux répondre aux enjeux liés aux personnes handicapées, dont :

- le Comité interministériel sur le Plan d'action pour les personnes ayant un handicap
- le Canadian Open Forum on Accessibility
- le Groupe de travail fédéral/provincial/territorial sur les questions relatives aux personnes handicapées
- le Comité consultatif provincial-territorial des personnes handicapées
- le comité mixte d'hygiène et de sécurité de Place-2000
- le Comité du mieux-être de Place-2000
- le Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick
- le comité sur l'accessibilité de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Langues officielles

Le CPMPH reconnaît ses obligations et s'engage à offrir et à fournir activement des services de qualité au public, dans la langue officielle de son choix. Nous sommes heureux d'annoncer qu'aucune plainte n'a été déposée auprès du Commissariat aux langues officielles, au cours de l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2022.

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées (CPMPH)

États financiers

Le 31 mars, 2022

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées (CPMPH)

Table des matières
Le 31 mars, 2022

	Page
Rapport du vérificateur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4 - 6

Rapport du vérificateur indépendant

À l'intention du: Conseil d'administration du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers du CPMPH, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, l'état des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, l'image de l'état de la situation financière de l'organisation au 31 mars, 2022, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la direction de cette organisation, conformément aux règles de déontologie que s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la direction de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités du vérificateur à l'égard des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. Cela consiste en outre:

Rapport du vérificateur indépendant, suite

- ◆ à cerner et évaluer le risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; de concevoir et de mettre en oeuvre des procédures de vérification en réponse à ce risque; et de réunir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ◆ à acquérir une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- ◆ à évaluer le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, du même que celui des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ◆ à tirer nos conclusions quant au caractère approprié de l'utilisation, par la direction, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si les informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient, par ailleurs, amener l'organisation à cesser son exploitation;
- ◆ à évaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et à évaluer si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons notamment aux responsables de la gouvernance, l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience notable du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de la vérification.

Fredericton, New Brunswick
Le 17 janvier, 2023


Chartered Professional Accountants

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

État de la situation financière
Au 31 mars, 2022

	2022	2021
ACTIF FINANCIER		
Somme à recevoir d'une entité apparentée, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (note 3)	\$ 204,954	\$ 180,554
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	\$ 23,169	\$ 17,017
EXCÉDENT ACCUMULÉ	181,785	163,537
Excédent	\$ 204,954	\$ 180,554

Approuvé

Membres *Kailha Winter-Smith*

Membres *Nicki Jupp*

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé
Exercice se terminent le 31 mars, 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
Recettes			
Gouvernement du Nouveau-Brunswick			
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (SSSPH)	\$ 314,693	\$ 314,693	\$ 302,158
	<u>-</u>	<u>48,000</u>	<u>48,000</u>
	<u>314,693</u>	<u>362,693</u>	<u>350,158</u>
Dépenses			
Traitements et avantages connexes	288,693	281,129	231,790
SSSPH	-	23,736	18,954
Traduction et interprétation	11,000	14,611	18,959
Réunions, déplacements et honoraires du Conseil	6,500	12,917	11,775
Impression	500	3,449	2,628
Téléphonie	3,550	3,385	4,063
TI et internet	-	1,583	2,093
Frais postaux	500	1,232	673
Fourniture de bureau	1,500	1,125	1,450
Formation et perfectionnement professionnel	250	784	294
Journée internationale des personnes handicapées de l'ONU	-	280	-
Réunions du personnel et déplacements	2,000	214	118
Stationnement	200	-	174
	<u>314,693</u>	<u>344,445</u>	<u>292,971</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	-	18,248	57,187
Excédent accumulé, début de l'exercice	<u>-</u>	<u>163,537</u>	<u>106,350</u>
Excédent accumulé, fin de l'exercice	<u>\$ -</u>	<u>\$ 181,785</u>	<u>\$ 163,537</u>

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

État des flux de trésorerie
Exercice se terminant le 31 mars, 2022

	2022	2021
Activités d'exploitation		
Encaissements provenant du gouvernement du Nouveau-Brunswick	\$ 290,293	\$ 235,337
Encaissements provenant d'autres entités	48,000	48,000
Décaissements destinés aux fournisseurs et aux employés	<u>(338,293)</u>	<u>(283,337)</u>
Variation de l'encaisse	-	-
Trésorerie à l'ouverture	<u>-</u>	<u>-</u>
Trésorerie à la clôture	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est la source de financement du Conseil. Le Conseil ne conserve plus un compte en banque séparé et toutes les activités d'exploitation sont traitées par l'intermédiaire du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars, 2022

1. Nature de l'exploitation

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est un groupe de consultation et d'étude créé pour informer le gouvernement provincial et le grand public sur les questions se rapportant à la condition des personnes handicapées. Le Conseil relève directement du Premier ministre du Nouveau-Brunswick. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont détaillées ci-dessous:

(a) Comptabilisation des produits

Les produits sont consignés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions reçues à l'égard d'activités et de projets particuliers. Les subventions destinées à des fins déterminées sont constatées au cours de la période où les charges connexes sont engagés. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période future, elle est reportée et comptabilisée dans la période appropriée.

Le Conseil reçoit, à l'heure actuelle, 99% de ses recettes du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de ses ministères

(b) Immobilisations

Le Conseil comptabilise les dépenses en immobilisations inférieures à 100 000 \$ à titre de dépenses engagées de la période visée.

(c) Régimes de retraite et autres prestations de retraite

Certains employés du Conseil ont droit aux prestations de retraite en vertu du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Le RRSPNB est un régime de retraite interentreprises, qui cible une prestation de retraite et est assujéti aux lois relevant de la *Loi sur les prestations de pension* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Le Conseil et les employés cotisent au régime selon les taux établis par le Conseil des fiduciaires. Le Conseil n'est responsable d'aucun passif non capitalisé et n'a accès à aucun excédent, en ce qui concerne les régimes de retraite de ses employés.

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars, 2022

2. Principales conventions comptables, suite

(d) Instruments financiers

L'organisation évalue d'abord son actif et son passif financiers à leur juste valeur, sauf pour certaines opérations avec lien de dépendance. L'organisation évalue ensuite son actif et son passif financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont inscrits subséquemment à leur juste valeur.

Le passif financier, évalué au coût amorti, comprend les comptes créditeurs et les charges à payer.

(e) Incertitude de mesure

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des recettes et des dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Opérations entre entités apparentées

La province du Nouveau-Brunswick paie tous les coûts au nom du Conseil, tout au long de l'année

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Province du Nouveau-Brunswick	<u>\$ 204,954</u>	<u>\$ 180,554</u>

Le montant exigible de la province du Nouveau-Brunswick représente le montant dû au Conseil pour l'excédent du financement approuvé sur les dépenses engagées.

Au cours de l'exercice, la province du Nouveau-Brunswick a autorisé un financement totalisant 302 158 \$ (2020-315 540 \$). En outre, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a autorisé un financement totalisant 46 500 \$ (2020-46 500 \$).

La province du Nouveau-Brunswick fournit également un certain soutien, à titre gracieux, au Conseil, notamment des locaux à bureaux et d'autres services de soutien dont les conseillers en matière de politiques, des services de TI, des services de réception et de gestion des dossiers. La valeur de ces dépenses ne peut pas être établie de façon raisonnable et, par conséquent, celles-ci ne sont pas constatées dans les présents états financiers.

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars, 2022

4. Comptes créditeurs et charges à payer

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Congés annuels accumulés	\$ 10,912	\$ 9,204
Salaires accumulés	<u>12,257</u>	<u>7,813</u>
	<u>\$ 23,169</u>	<u>\$ 17,017</u>

5. Dépendance économique

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est économiquement dépendant de la province du Nouveau-Brunswick, car il reçoit une partie importante de son financement du gouvernement provincial.